

# DER LANDRAT

LANDKREIS GERMERSHEIM

Secrétariat du Conseil Rhénan  
M. le Président du Conseil Rhénan  
Mathias Ackermann  
Rehfusplatz 1 1  
77694 Kehl

06.02.2023

## **Résolution du Conseil Rhénan du 5 décembre 2022**

Monsieur Ackermann,

Suite à votre demande de prise de position, je tiens à vous faire part du retour suivant.

Le Landkreis Germersheim soutient expressément votre objectif. Par ailleurs, nous pouvons vous informer comme suit :

Le Landkreis (LK), en sa qualité de collectivité locale chargée de l'aide publique à la jeunesse, reçoit, conformément à l'article 5 (25), paragraphe 5, phrase 1 de l'IKiTaG, des dotations supplémentaires du Land (budget d'espace social - SRB) pour couvrir notamment les besoins en personnel des crèches en raison de leur espace social ou d'autres besoins particuliers. Le SRB a pour objectif de compenser, dans la limite des ressources disponibles, les différences dues à la situation géographique de l'établissement en renforçant sa dotation en personnel afin de soutenir les enfants et leurs familles en fonction de leurs besoins.

Dans cette optique, le LK Germersheim a élaboré une stratégie d'utilisation des fonds du SRB pour les crèches du Landkreis. Cette stratégie présente entre autres les possibilités d'utilisation des fonds du SRB dans le LK.

Parmi les différentes possibilités d'utilisation des fonds du SRB, le LK a également prévu le recrutement de personnel qualifié français. Le financement des professionnels au titre du SRB est assuré à 60% par des subventions du Land, le reste étant réparti entre le LK et les autorités gestionnaires des crèches.

[.../...]

Traduction non-officielle : Seule la version allemande fait foi.

[.../...]

Par conséquent, les autorités gestionnaires de crèches dans le LK ont la possibilité de demander au LK, en tant qu'autorité de planification des besoins, des effectifs supplémentaires nécessaires dans les crèches en raison de leur espace social (p. ex. proximité de la frontière) ou pour répondre à d'autres besoins particuliers.

Par conséquent, il est également possible de demander des ressources pour du personnel qualifié en langue française. Nous ferons tout ce qui est possible du côté de l'administration pour continuer à renforcer la coopération franco-allemande dans les crèches de la région trinationale du Rhin supérieur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Ackermann, l'expression de mes sentiments distingués.

[signé]

Dr Fritz Brechtel  
Landrat